Les droits de la femme

Autor(en): **Ernestine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **2 (1908)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-349630

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Deuxième année. N° 1. 3 mai 1908.

L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE DES AIGUILLES

Paraissant le premier dimanche de chaque mois.

Le numéro: 10 centimes.	Rédaction et Administration.	ABONNEMENTS
Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro. Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.	Adresser toutes correspondances et réclamations à *Marguerite Faas-Hardegger*, chemin de la Charrue, 5, Berne.	Pour la Suisse, une année : 1 fr. — Pour l'étranger » 1 fr. 50

LE TRAVAIL SALARIÉ DE L'ENFANT

Les enfants exploités ne peuvent connaître ni défendre eux-mêmes leurs intérêts. Ce sont donc d'autres personnes qui, pour des raisons de solidarité, se font un devoir de défendre les vrais intérêts des ouvriers-enfants.

Ne s'opposent à l'abolition du travail salarié que la rapacité patronale d'un côté et la misère économique de l'autre. Contre le premier adversaire, il n'y a que la force. Le meilleur argument contre la misère économique serait de prouver par des chiffres qu'un homme commençant à travailler sérieusement à l'âge de 15 ans jusqu'à l'âge de 40 ans produit effectivement davantage qu'un autre obligé de commencer à travailler à l'âge de 10 ans.

Ce que nous aurions à prouver là n'est contesté par personne quand on observe comment on élève les animaux. Celui qui conseillerait à un paysan d'atteler à la charrue uu jeune poulain serait, aux yeux du paysan, un bien mauvais conseiller.

Mais ne sait-on vraiment pas que le travail prématuré est tout aussi désastreux pour l'organisme humain que pour celui de l'animal?

Oh oui! on le sait! Mais on ne veut pas le savoir. Et voici comment raisonne un bourgeois avancé dans le *Bund* du 15-16 avril 1908 :

« Quant à mon cheval, j'ai un intérêt économique à ce qu'il se porte bien; mais je n'ai pas cet intérêt économique en ce qui concerne mon semblable qui travaille à mon service.

Ce dernier est lié à moi par le libre contrat de travail; je ne paie que son travail — non son éducation — et je lui donne son congé dès que son travail pour moi n'est plus profitable.

Ce n'est pas mon argent que la valeur économique de l'homme représente; si, par un travail exténuant, par le manque du repos nécessaire ou par le manque de nourriture, cette valeur économique est ruinée, mon argent n'y perd rien de sa valeur.

...Apparemment, nous avons affranchi l'homme, de sorte que le patron n'a plus, vis-à-vis de l'homme libre, l'intérêt personnel qu'il avait vis-à-vis de l'esclave. Mais nous avons gardé le vieux droit romain, et nous n'avons pas appris que la société a, vis-à-vis de l'individu, les mêmes intérêts économiques que le propriétaire de l'esclave avait autrefois vis-à-vis de ce dernier.

Notre droit est un droit pour des choses et non un droit pour des hommes. »

Ce que ce bourgeois critique et clairvoyant ne voit peut-être pas encore, c'est qu'il existe une classe — non la sienne — qui à elle seule supporte toutes les charges de la société, tandis que les patrons en profitent.

La classe des prolétaires est la seule dont les intérêts directs ne soient pas opposés aux revendications de la morale et de l'hygiène. Aussi, en pratique, les ouvriers syndiqués sont les seuls à travailler avec persévérance à *l'abolition du travail de l'enfant.*

Et ce sont eux les seuls qui auront la volonté et les moyens de vaincre les deux puissances ennemies de toute culture humaine : la rapacité patronale et la misère ignorante.

Marguerite FAAS.

Les droits de la femme

C'est entendu, il n'est pas de raison pour que la femme n'ait pas les mêmes droits que l'homme.

Si de nos jours, elle n'a pas le droit de vote, cela vient que l'homme, depuis des siècles, s'est accaparé, à lui seul, le droit de discuter les affaires publiques. Il a cru qu'il n'y avait que son vaste cerveau qui était capable de comprendre ces choses importantes, et il n'a pas vu que ce qu'il croyait posséder par son intelligence, il le devait uniquement à sa force physique. Il a eu

tort et a fait preuve de bestialité. Mais la femme ne s'est-elle pas prêtée de bonne grâce à cette mesure et, de nos jours, ne voyons-nous pas la majorité des femmes opposées à l'émancipation de leur sexe ? Les plus ardents militants féministes ne sont pas des femmes.

Donc, il est un peu naïf de dire que si la femme a, dans la société, une position inférieure à l'homme, cela vient uniquement de la faute du sexe fort.

A première vue il semble en effet que la femme, en général, n'a pas la faculté de raisonnement et de discernement aussi développée que l'homme. Mais cela vient uniquement que la femme ne veut pas se donner la peine de raisonner, elle croit qu'elle n'en est pas capable et c'est cette croyance, qu'elle a depuis de nombreuses générations, qui lui ôte toute sûreté d'elle-même et lui donne cet air d'infériorité.

Il est donc nécessaire que la femme sorte de ce cercle vicieux, qu'elle ait confiance en ses propres forces et qu'elle ne dise pas toujours que son ménage lui enlève toute possibilité de s'occuper d'autre chose.

C'est dégradant au dernier degré que de prétendre que l'on est incapable de faire le plus petit travail d'esprit et de dire que, pour que la femme soit femme, il faut qu'elle soit remplie de préjugés, ou du moins très ignorante.

Il est évident, le droit de vote n'est pas le point le plus important ; il y a le droit à l'instruction qui est avant tout nécessaire, parce qu'il est la base indispensable pour tous les autres droits, parce que sans instruction tout droit devient illusoire et ne saurait devenir qu'une source nouvelle d'esclavage.

Il faut, depuis l'enfance, faire de la femme l'égale de l'homme. Quand on donnera la même instruction aux filles qu'aux garçons, et surtout quand, dans les familles, on élèvera et traitera tous les enfants de la même manière et par la même liberté, alors la cause féministe pure et simple sera gagnée. ERNESTINE.

CHEZ NOUS

La fabrique coopérative de cigares « Helvétia », à Bourg (Argovie), a eu son assemblée générale le vendredi de Pâque.

La vente des produits est si florissante qu'on manquait de capitaux pour acheter du tabac.

Cette difficulté est vaincue pour le moment, mais les camarades ont bien regretté de ne pas avoir eu les fonds nécessaires pour construire à Yverdon la succursale désirée et que les ouvrières d'Yverdon, ne pouvant pas se déplacer en Argovie, aient été obligées d'apprendre un nouveau métier, la confection des cigarettes à la main.

Les camarades présents, apprenant l'existence de la coopérative des cigarières d'Yverdon, ont décidé de planter là leurs deux fabricants qui, jusqu'à maintenant, ont vendu leurs produits par l'intermédiaire de la fabrique coopérative, laquelle ne fabrique pas de cigarettes.

Dorénavant, l'Helvétia n'achètera plus que des cigarettes de grévistes et les camarades de la Suisse allemande les fumeront avec plaisir.

Mais maintenant, chers camarades, puisque la vente va encore augmenter, faites en sorte que les vaillantes cigarettières d'Yverdon ne manquent pas des moyens d'acheter le tabac : envoyez-leur l'argent dont vous pouvez disposer.

Mères, ne donnez point d'alcool à vos enfants ! — Qu'on pense bien ou mal du mouvement antialcoolique, il est certain que pour les enfants l'alcool de tout genre et de toute dose, même l'alcool occasionnel, est à proscrire rigoureusement. Voilà ce que je considère comme un axiome fondamental de la pédagogie.

Céder sur ce point c'est, à mon avis, pécher contre les devoirs de médecin.

Le magasin communiste de l'Union ouvrière de Vevey est maintenant fondé. Toutes les difficultés sont aplanies. La vente des denrées a lieu tous les soirs de 8 à 10 heures. Des camarades syndiqués, hommes et femmes, se répartissent gratuitement la

LE CHIEN DE GARDE

Un propriétaire avait un gros chien qu'il avait rendu très méchant pour en faire un bon gardien. Privé de liberté, vieilli sans compagnon, sans caresses, battu sans raison, l'animal, cependant né doux et affectueux, était devenu un sujet de terreur dans tout le pays environnant.

Il ne se laissait approcher que par son maître qui lui donnait à manger et qu'il craignait.

Mais, un jour, il se révolta sous les coups, se jeta sur son maître et le mordit.

Criant de douleur et de colère, le propriétaire courut se plaindre aux autorités et réclama la mise à mort du chien.

Ce n'était pas facile : l'animal furieux, abrité dans sa niche, épaisse et solide, faisait entendre de tels grognements que le garde champêtre et les gendarmes n'osaient approcher et même que le propriétaire ne pouvait rentrer chez lui, ni les voisins aller dans leurs champs.

On décida alors, après avoir consulté les autorités de la ville, de faire sauter avec des pétards la niche et le chien.

Tout le monde voulut assister à ce feu d'artifice, qui devait avoir lieu la nuit suivante.

Par une belle soirée claire, étoilée et douce de printemps, les routes s'emplirent au loin de paysans en habits du dimanche, les uns à pied, d'autres en carrioles ou en bicyclette.

Arrivés avant l'heure, ils envahirent les auberges : on se mit à boire dehors en chantant, tandis que les jeunes gens dansaient sur l'herbe et que les colporteurs passaient dans la foule en vendant une complainte sur « le chien qui saute ».

Les gens de la ville venaient dans des automobiles qui s'annonçaient par de grands coups de trompes et la lueur aveuglante de leurs grosses lanternes.

Il en descendait de beaux messieurs, des belles dames